



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire

Réunion du groupe de travail MAEE-ONG

Réunion du 8 décembre 2014

Procès-verbal

Liste des participants

Pour le Ministère des Affaires étrangères et européennes :

Madame Martine Schommer

Monsieur Manuel Tonnar

Madame Alexandra Allen

Monsieur Frank Mertens

Madame Sarah Anjo

Pour les ONGD :

Madame Christine Dahm (Cercle)

Monsieur François-Xavier Dupret (Cercle)

Monsieur Dennis Yaun (Cercle)

Monsieur Paul Delaunois (MSF)

Monsieur Marc Keup (ASTM)

Madame Aude Ehlinger (SOS Faim)

Monsieur Denise Richard (Bridderlech Deelen)

1) Point d'information BIT (suite stratégie Environnement)

Après la dernière réunion du groupe de travail, le MAEE s'est informé sur la ratification par le Luxembourg de la Convention 169 de l'OIT de 1989, relative au peuple indigène et des tribaux. Après enquête du MAEE, il s'avère qu'en Europe, seuls trois états ont ratifié le document, à savoir: le Danemark, l'Espagne et les Pays-Bas. La Convention s'adresse en premier lieu aux pays concernés par son objet. Comme elle est en vigueur, une ratification par le Luxembourg n'aurait pas de valeur ajoutée.

Les représentants du Cercle ont exprimé leur désaccord avec cette argumentation et ont annoncé une réaction écrite

2) Réorientation du Cercle concernant son appui technique aux ONG

Dans le cadre de sa réorientation stratégique du Cercle, ce dernier a décidé de faire évoluer son appui-conseil, après janvier 2015. Il passera d'un appui technique vers un appui plus stratégique pour favoriser l'autonomie des ONG.

Face aux interrogations du MAEE sur la bonne compréhension de cette décision, le Cercle a annoncé avoir prévu des mesures intermédiaires en développant de nouveaux outils. Il continuera ainsi à offrir des formations, des ateliers ou encore des workshops. Des échanges d'expériences entre petites et grandes ONG auront également lieu.

Le MAEE a attiré l'attention sur le fait que la formation proposée devait avoir lieu à des moments pendant lesquels les bénévoles exerçant une activité professionnelle, seraient en mesure de suivre les cours. Il a en outre rappelé que les agents de la Direction de la Coopération étaient disposés à joindre ou à participer aux cours offerts, si le Cercle le souhaitait.

Quant à la meilleure formule pour communiquer cette information à ses membres, le Cercle a déjà transmis une lettre formelle signée par le président du Cercle, pour signifier aux ONG l'importance que revêt la portée de ce changement.

Pour la mise en œuvre de cette nouvelle disposition, le MAEE a proposé une période transitoire de trois mois.

3) Année européenne pour le développement 2015

Le MAEE informe le Cercle des ONG que les préparatifs de l'Année européenne pour le développement se déroulent bien. Il a reçu une confirmation informelle de la part de la Commission concernant l'obtention d'un subside pour la mise en œuvre des activités en 2015. Toutes les organisations mettant en œuvre le programme dans le cadre de l'AED devront remplir une fiche d'information et de reporting mis en ligne.

Les salles de l'Abbaye Neumünster ont été revisitées en prévision de la cérémonie de clôture de l'AED. Selon le MAEE, le deuxième étage sera réservé aux ministres et l'espace disponible au rez-de-chaussée est destiné aux festivités. Sont retenus pour l'occasion : l'agora agrémentée d'une tente, ainsi que les caves voutées, la salle Krieps à l'occasion d'un concert ainsi que le cloître. Suite à l'annonce de l'Abbaye Neumünster qu'ASTM comptait organiser une exposition aux mois d'automne, le MAEE a demandé à l'ASTM et Bridderlech Deelen, s'ils pouvaient envisager de reporter leur exposition pour qu'elle soit encore en place lors la cérémonie de clôture. Les différents espaces seront occupés pendant l'après-midi par diverses activités, permettant aux visiteurs d'aller d'une exposition à l'autre. Le Cercle a informé le MAEE que le déroulement des « Journées de la Solidarité » sera similaire.

Le Cercle s'est réuni avec la BEI au sujet de l'organisation de rencontres entre l'institution et les écoliers luxembourgeois. Tout s'est très bien passé et la BEI est disposée à se rencontrer les enseignants concernés pour préparer l'échange.

4) Budget 2015

Le MAEE a distribué un tableau décrivant la situation financière relative aux ONG (voir annexe) et en a expliqué les différentes rubriques. Le document distribué montre que la part non soldée des engagements est assez importante, surtout en ce qui concerne les cofinancements simples (autour de 25% chaque année), mais aussi pour les accords-cadres.

Cette partie engagée, mais non soldée, est susceptible d'être appelée ou non par les ONG pendant l'exercice budgétaire en cours. Cela rend la planification budgétaire très approximative.

A budget constant, une telle situation n'est plus soutenable et une planification budgétaire plus rigoureuse devient impérative. Le MAEE et le Cercle devront entamer une réflexion sur de nouvelles modalités pour y remédier.

5) Calendrier concernant les modalités de mise en œuvre des mesures budgétaires annoncées dans les mesures d'avenir

Les discussions devraient être initiées début 2015, selon le MAEE. La première réunion est prévue pour le 6 février 2015. La date de l'entrée en vigueur des mesures reste à être établie, mais il est probable que les mesures soient appliquées à partir de 2017.

6) Assises 26-27 mars 2015 : précisions sur la journée autour du renforcement de la société civile

Les Assises auront lieu à Belval les 26 et 27 mars 2015. La veille, le 25 mars, sera consacrée aux activités autour des Assises, avec par exemple des échanges avec des représentants de la société civile. D'autres side events sont également prévus avec ECDPM sur le thème des APE ou avec le RSUE Sahel. Concernant l'échange avec la Lettonie, selon le Cercle, il est prévu pour mars ou mai 2015.

7) Nouveaux tableaux de bord AC : validation par le groupe de travail des changements apportés aux nouveaux tableaux de bord relatifs aux accords-cadres

Le MAEE a indiqué que deux réunions avaient eu lieu en date du 20 novembre et du 4 décembre dernier qui ont permis à des ONG et au MAEE de passer en revue les tableaux des accords-cadres. Chaque protagoniste a pu relater son expérience et son impression lors de son utilisation. Le MAEE en a profité pour rappeler ses exigences en la matière.

Les erreurs de formules ont été relevées et corrigées, mais la structure du tableau au niveau des colonnes n'a pas été changée. . Dans l'ensemble, il apparaît que le nouveau tableau mis en vigueur en 2014 est plus facile et moins contraignant que le précédent. La version améliorée et corrigée va être mise en ligne dans les prochains jours.

Au cours des deux réunions, le suivi financier des partenaires du Sud pendant l'année budgétaire en cours a également été évoqué. D'un commun accord, il a été convenu entre les différents acteurs que cette question nécessitait d'être abordée plus longuement au cours d'une prochaine réunion du groupe de travail. En effet, chaque ONG dispose de délais différents pour obtenir des informations précises et en temps réel sur les dépenses réalisées par leurs partenaires locaux, ce qui laisse les partenaires du Nord dans une certaine ignorance en matière financière et budgétaire pendant certains délais plus ou moins longs. Les ONGs vont organiser une réunion entre elles pour échanger sur les bonnes pratiques avant que le sujet soit mis à l'ordre du jour du GT.

8) Divers

- **Accord-cadres de sensibilisation** : Suite au dernier groupe de travail, les ONG ayant introduit une demande d'accord-cadre de sensibilisation ont été contactées individuellement. Il s'agissait de revoir leur demande à la baisse en fonction de l'augmentation souhaitée entre le dernier accord-cadre et celui débutant en 2015. Il manque encore quelques budgets révisés, le MAEE recontactera les ONG au cas par cas. Le MAEE finalisera les demandes en décembre pour une signature des accords-cadres fin janvier.

- Dates des prochains groupes de travail :

Les prochaines dates du groupe de travail sont les suivantes : 6 février 2015, 3 avril 2015 et le 5 juin 2015.

Situation financière ONG

Evolution ONG FCD

	2011			2012			2013			2014			2015			2016		
	Engagé	Payé	Non soldé	Engagé	Payé	Non soldé	Engagé	Payé	Non soldé	Engagé	Payé	Non soldé	Engagé	Payé	Non soldé	Engagé	Payé	Non soldé
Sous-total COFIN	13 646 713,23 €	9 430 986,59 €	4 215 726,64 €	12 346 939,02 €	9 054 245,50 €	3 292 693,52 €	11 713 005,86 €	8 097 861,72 €	3 615 144,14 €	11 906 225,00 €	8 563 125,00 €	3 503 551,00 €	5 059 427,00 €	5 059 427,00 €	2 841 192,00 €	2 841 192,00 €		
Sous-total AC	20 888 552,73 €	19 825 111,57 €	1 063 441,16 €	21 207 904,90 €	20 126 403,50 €	1 081 501,40 €	23 248 850,50 €	20 870 030,19 €	2 378 820,31 €	23 631 172,00 €	19 553 309,00 €	4 077 863,00 €	18 360 695,00 €	18 360 695,00 €	8 996 941,00 €	8 996 941,00 €		
Sous-total Frais admin	4 716 754,59 €	3 529 937,64 €	1 186 816,95 €	4 467 409,14 €	3 951 420,42 €	515 988,72 €	4 441 628,56 €	4 206 609,37 €	235 019,19 €	4 764 871,00 €	4 145 621,33 €	619 249,68 €						
TOTAL	39 252 020,55 €	32 786 035,80 €	6 465 984,75 €	38 022 253,06 €	33 132 069,42 €	4 890 183,64 €	39 403 484,92 €	33 174 501,28 €	6 228 983,64 €	40 302 268,00 €	32 262 055,33 €	8 200 663,68 €	23 420 122,00 €	23 420 122,00 €	11 838 133,00 €	11 838 133,00 €		

Prévu	2015
COFIN	8 100 000,00 €
AC	21 920 000,00 €
FA	4 000 000,00 €
TOTAL	34 020 000,00 €

Nouveaux AC

Budget 2015 nv. AC	
TOTAL	3 395 075,39 €

Projets COFIN en attente

	2014	2015	2016
TOTAL	1 643 477,15 €	1 072 642,96 €	854 558,15 €